

Abîme de Bramabiau

Traversée souterraine

(Gard) Causse de Camprieu à la limite des Cévennes et des grands Causses.

Attention ! Cette grotte est soumise à une réglementation!

Les 27 et 28 juin 1888, en suivant de part en part le cours souterrain du Bonheur, E.A MARTEL ouvre l'ère des grandes découvertes souterraines. Il écrit : « BRAMABIAU est une de ces oeuvres grandioses que la nature exécute à coups de siècle qui confondent l'Esprit Humain »

Fiche descriptive

Accès : A 55 min de Millau, 48 km.

De Millau, prendre les gorges de la Dourbie puis juste après La Roque ste Marguerite prendre à G jusqu'à Lanuejols puis vers Camprieu, Mont Aigoual. 2 km avant Camprieu, se garer à l'accueil de la visite touristique ou l'on signe le registre.

Ensuite, emprunter le chemin touristique qui mène vers la sortie. Le quitter rapidement pour prendre le GR à gauche puis un peu plus loin, prendre un autre petit sentier à gauche qui mène rapidement dans la dépression où s'ouvre la perte du Bonheur (10 min)
(31 T 0538356 4885124)

Traversée :

On pénètre dans la cavité (environ 10 km de développement) par la perte du Bonheur, large tunnel qui rejoint l'aven du Balset. On suit la large galerie à gauche jusqu'à la plus grande diaclase empruntée par la rivière. Les galeries où s'écoule la rivière constituent un immense canyon souterrain. Si l'on est équipé de combinaisons néoprènes (conseillé) on peut suivre la rivière jusqu'à sa sortie à l'air libre. On doit franchir plusieurs biefs profonds et désescalader quelques cascades. Après environ 1 h de parcours, on arrive à la dernière cascade dans le cirque de la sortie. On rejoint alors le sentier touristique en évitant de gêner les visites. On retrouve la voiture en 15 min.

Si l'on n'est pas équipé de combinaisons néoprènes, on doit éviter le premier lac par un diverticule à gauche puis accéder à un puits bordant une cascade (**corde nécessaire**). La suite est une succession d'escalades et d'oppositions le long des parois. En périodes de hautes eaux, la pose de mains courantes peut s'avérer indispensable.

On peut dans la même journée descendre le canyon de Bramabiau situé 4 km en aval et/ou descendre les gorges du Tapoul à 20 km.

Réglementation

Résumé :

La traversée est soumise à autorisation. La seule contrainte est qu'il faut être licencié à la

